



GUIDE DE PRÉPARATION

Réunion pré-départ
2010-2011



Table des matières

Section 1	4
Organisation et logistique : un aide-mémoire utile	5
1. <i>Avant de partir</i>	5
a) Aspects académiques	5
b) Aspects légaux	5
c) Aspects matériels et pratiques	6
d) Autres préparatifs importants	7
2. <i>Une fois sur place</i>	8
INFORMATION DE SURETE ET DE SECOURS*	10
1. <i>Risques et responsabilités pendant votre séjour à l'étranger</i>	10
2. <i>Soins médicaux</i>	10
3. <i>Victime de Crime, de Vol ou de Détention</i>	10
4. <i>Passeports Perdus ou Volés</i>	10
5. <i>Autres Précautions</i>	11
6. <i>Ambassades et Consulats Canadiens</i>	11
L'ASSURANCE MALADIE : ÊTES-VOUS SUFFISAMMENT PROTÉGÉ?	13
REMARQUES IMPORTANTES	13
<i>Régimes canadiens d'assurance maladie complémentaires</i>	13
<i>Régie de l'assurance maladie du Québec</i>	13
<i>L'assurance privée : pour éviter de fâcheuses conséquences</i>	13
AUTRES CONSEILS IMPORTANTS:	14
QUESTIONS A CONSIDERER QUAND VIENT LE TEMPS DE CHOISIR UN REGIME D'ASSURANCE POUR VOUS PROTEGER DURANT VOTRE SEJOUR A L'ETRANGER	15
<i>Généralités</i>	15
<i>Mise en application du régime</i>	15
<i>Protection et limites</i>	16
Section 2	17
Intégration et Communication interculturelle	17
Profil d'une personne efficace sur le plan interculturel	18
1) <i>Parvenir à bien d'adapter</i>	18
2) <i>Attitude de modestie et de respect</i> :	19
3) <i>Compréhension du concept de culture</i> :	19
4) <i>Connaissance de la culture et du pays hôte</i> :	20
5) <i>Entregent</i> :	20
6) <i>Connaissance de soi</i> :	20

7) <i>Communications interculturelles</i> :	21
8) <i>Compétences organisationnelles</i> :	22
9) <i>Engagement personnel</i> :	22
Section 3	26
Documentation de voyage	27
Adresses utiles	27
Adresses WEB	2627
Annexes	27
Annexe 1 Exemple de procuration générale	28
Annexe 2 Procédures administratives du contrat d'études	29
Annexe 3 Contrats d'études	30

Section 1

Procédures administratives et inscription dans l'établissement d'accueil



Organisation et logistique : un aide-mémoire utile

1. Avant de partir

a) Aspects académiques

- ❑ Faire une photocopie du **dossier d'admission** et le garder avec vous
- ❑ Garder en lieu sûr votre **lettre d'acceptation de l'Université d'accueil** et en faire deux copies (une pour vous et l'autre pour l'Université d'accueil le cas échéant)
- ❑ Vérifier si **vous êtes bien inscrit** en « programme d'échange » via « cheminot » (important pour paiement des frais de scolarité)
- ❑ Connaître le nom et l'adresse du répondant au **Bureau des relations internationales** de votre établissement d'accueil
- ❑ Avoir en votre possession votre **concordance de cours** équivalant à 12 crédits et l'acceptation de votre département
- ❑ Lire des dépliants, documents ou annuaire de votre **établissement d'accueil** pour en connaître les différents services
- ❑ Indiquer tout **changement d'adresse** permanente (dans votre pays d'origine) dans cheminot pour l'acheminement des versements de la bourse de mobilité

b) Aspects légaux

- ❑ Faire la demande d'un **passport** et en faire une photocopie (À garder avec vous)
- ❑ Faire la demande d'un **visa d'études** au consulat pour toute la durée de vos études (en faire une photocopie)
- ❑ **Aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)** de votre départ (si vous partez plus de six mois) et fournir la preuve que vous êtes inscrit à temps plein à l'ÉTS pendant cette période.
- ❑ Si vous partez vers la France, présentez le formulaire SE-401-Q-106 à **la RAMQ** (formulaire disponible au BRI&RE). À titre d'étudiant québécois en France, vous serez couvert par le Régime de protection sociale en France qui correspond à notre Régime de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). À cette protection s'ajoute en complément l'assurance médicale, décès - mutilation de la Citadelle (voir l'OFQJ pour plus d'informations : <http://www.ofqj.gouv.qc.ca/>)
- ❑ Adhérer à une **assurance maladie complémentaire privée** (si vous partez à l'extérieur de la France et si vous n'êtes pas couvert par l'assurance complémentaire de l'OFQJ)
- ❑ Garder avec vous votre **lettre d'attestation d'attribution de bourse** (utile au bureau d'immigration, preuve de fonds pour le logement, etc.)
- ❑ Rédiger une **procuration*** au nom d'un proche (pour tous les aspects financiers – paiements de factures, loyers, bourses accordées, retraits, cartes de crédits, etc.)

* La procuration est un document qui autorise une personne de confiance à gérer vos affaires personnelles au Canada pendant votre absence. Sans ce document, aucune autre personne que

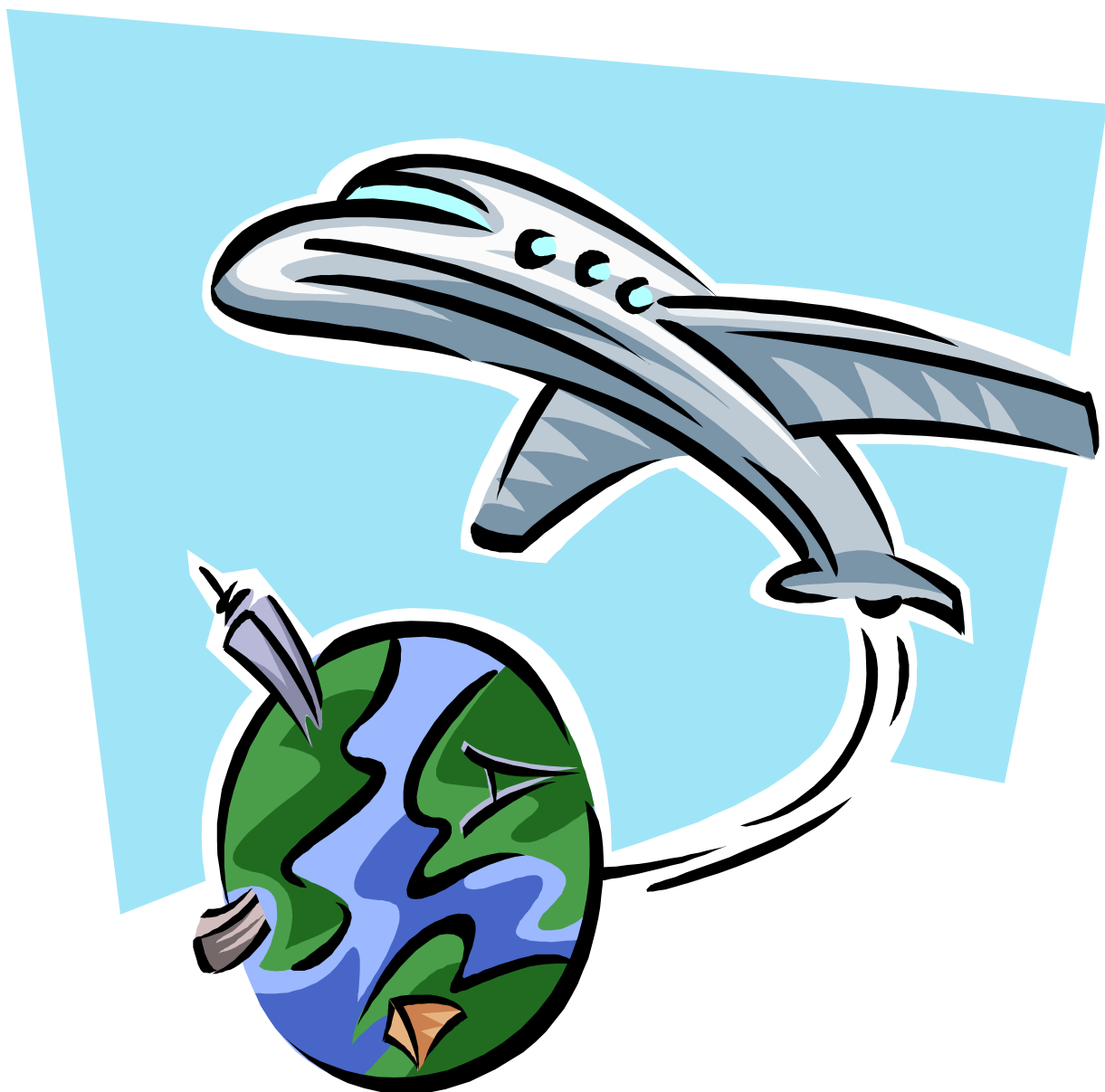
vous ne pourra gérer votre dossier financier ou académique. Demandez à votre institution financière si elle accepte la procuration que vous avez rédigée (**Voir ANNEXE 1**).

c) Aspects matériels et pratiques

- ❑ Prévoir **votre logement** (en résidence ou hors campus) ou au moins connaître des endroits où loger pour un séjour temporaire à votre arrivée
- ❑ Vous procurer de **l'argent local** pour votre arrivée afin de vous dépanner les premiers jours (150\$ CAN environ)
- ❑ Penser à vous faire émettre une **deuxième carte de guichet** par votre banque, et de la garder séparément de votre première carte. Ainsi, en cas de perte ou de vol, vous aurez toujours accès à des fonds.
- ❑ Faire émettre un montant d'argent en surplus sur la **carte de crédit** pour éviter des frais de crédit. Par exemple, si le solde de votre carte de crédit est de 300\$ et vous mettez 500\$ lorsque vous le remboursez, vous aurez un surplus de 200\$ sur votre carte. Vous pourrez donc dépenser 200\$ sans qu'aucun intérêt ne s'applique.
- ❑ Demander à votre banque de vous donner un NIP (Numéro d'identification personnel) afin que vous puissiez utiliser votre **carte de crédit à l'étranger**. Vous pourrez ainsi obtenir une avance de fonds par guichet automatique.
- ❑ Avoir quelques **chèques de voyage**. Assurez-vous de conserver les numéros de vos chèques de voyage séparément des chèques, et de laisser ces numéros avec une personne de confiance au Canada.
- ❑ Renseignez-vous sur la **différence de potentiel (voltage)** de votre pays d'accueil avant d'apporter vos appareils électriques, et munissez-vous d'un convertisseur de courant s'il y a lieu.
- ❑ Si vous êtes détenteur d'un **permis de conduire** et désirez conduire pendant votre séjour, vous pouvez obtenir un permis de conduire international. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://www.voyage.gc.ca/> (Cliquez sur la rubrique « Avant de partir » suivi de « Foire aux questions »)
- ❑ Service Canada Direct: Le **service téléphonique** "Canada Direct" permet aux Canadiens à l'étranger de communiquer plus facilement avec le pays au tarif canadien des appels internationaux d'origine. Le tarif interurbain canadien est en vigueur et non celui du pays duquel vous appelez. Pour obtenir le numéro d'accès et en savoir davantage, consultez <http://www.infocanadadirect.com/> avant de partir.
- ❑ Skype est un **système de téléphonie par Internet**, bien connu des voyageurs. Pour l'utiliser gratuitement, il faut que le destinataire de votre appel et vous ayez téléchargé le programme sur vos ordinateurs respectifs. Demandez à vos êtres chers de l'installer avant votre départ! Il vous faut également un casque d'écoute avec micro. Voir www.skype.com

d) Autres préparatifs importants

- ❑ Apporter des livres de référence (un dictionnaire de langue, grammaire, quelques livres de détente)
- ❑ Apporter vos disques préférés, des photos, des recettes, des petits souvenirs du Québec à offrir en cadeau
- ❑ Lire sur la région où vous allez étudier. Plus vous aurez de connaissances au sujet des réalités socioculturelles, politiques et religieuses de votre pays d'accueil, mieux vous serez équipé pour faire face au choc culturel. Prenez le temps de consulter le site <http://www.voyage.gc.ca> pour des informations à jour sur votre pays d'accueil. Un guide touristique (Guide du routard, Lonely Planet, Rough Guide ou autres) vous aidera à mieux vous documenter.
- ❑ Consulter le site www.globaladaptation.com, un répertoire de sites pour vous renseigner sur votre pays d'accueil. Cliquez sur le nom de votre pays d'accueil en haut de la page et naviguez sur les nombreux sites portant sur votre destination!
- ❑ Si possible, rencontrer des étudiants de l'ÉTS qui ont déjà participé à un échange dans votre établissement d'accueil, ou dans un autre établissement du même pays.
- ❑ Munissez-vous d'une carte étudiante internationale <http://www.isic.tm.fr/> afin de profiter de rabais étudiants
- ❑ Certains billets de train sont moins dispendieux s'ils sont achetés avant de partir. Pour l'Europe, voir <http://www.eurail.com/>
- ❑ N'oubliez pas de pratiquer vos connaissances de langues étrangères et de vous acheter un guide linguistique.



2. Une fois sur place...

Affaires étrangères Canada offre un service d'inscription aux Canadiens qui voyagent ou résident dans un pays étranger. Ce service est offert afin de contacter au besoin les Canadiens pour leur fournir des conseils urgents sur les mesures à prendre à la suite d'une catastrophe naturelle, de troubles civils ou d'une urgence familiale au Canada.

- ❑ S'inscrire auprès du consulat ou de l'ambassade canadienne la plus proche. Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne à l'adresse <http://www.voyage.gc.ca>
Cliquez sur « Avant de partir » suivi de « Inscription des Canadiens à l'étranger ».
- ❑ Aller directement aux relations internationales de l'établissement d'accueil pour signaler votre arrivée ; les conseillers vous orienteront et compléteront avec vous votre dossier. Prenez connaissance du milieu académique dans lequel vous vivrez aux cours des prochains mois.

- Faire signer par les autorités compétentes la partie gauche de votre contrat d'études une fois vos cours déterminés
- Une fois vos cours choisis, il faut entrer en communication avec le coordonnateur - affaires départementales, et non avec le BRI. En effet, il en revient à votre responsable académique d'approuver votre contrat d'études et de le retourner complété au BRI dans les meilleurs délais (par courrier interne) (**Voir ANNEXES : II, III, IV**).

<p>Génie de la construction</p> <p>Christine Thérien 514-396-8800, poste 7972 Coordonnées du département : Local : 1700 Téléphone : 514-396-8844 Télécopieur : 514-396-8584 Courriel : christine.therien@etsmtl.ca</p> <p>Génie Mécanique</p> <p>Madeleine Hamel 514-396-8800, poste 7840 Coordonnées du département : Local : 2800 Téléphone : 514-396-8855 Télécopieur : 514-396-8530 Courriel : madlen.hamel@etsmtl.ca</p> <p>Génie logiciel et des TI</p> <p>Pierre Gingras 514-396-8865 Coordonnées du département Local : 3350 Téléphone : 514- 396-8400 Télécopieur : 514- 396-8405 Courriel : pierre.gingras@etsmtl.ca</p>	<p>Génie électrique</p> <p>Nicole Dubuc 514-396-8800, poste 7759 Coordonnées du département : Local : 2700 Téléphone : 514-396-8866 Télécopieur : 514-396-8684 Courriel : nicole.dubuc@etsmtl.ca</p> <p>Génie de la production automatisée</p> <p>Laura Ferrer 514-396-8800, poste 7828 Coordonnées du département : Local : 3700 Téléphone : 514-396-8877 Télécopieur : 514-396-8595 Courriel : laura.ferrer@etsmtl.ca</p>
--	---

À noter :

Même si vous n'effectuez aucune modification de choix de cours (cours initialement prévus dans votre équivalence), vous devez compléter votre contrat d'études et le faire approuver par l'établissement d'accueil et par votre responsable académique. En effet, ce n'est que lorsque le BRIRE sera en possession de votre contrat d'études signé par les deux parties et que l'étude de votre dossier académique sera effectuée (moyenne supérieure à 2.75) et que votre second versement de bourse vous sera attribué.

INFORMATION DE SURETE ET DE SECOURS*

*La majeure partie de cette section est tirée du guide pré-départ à l'international de l'Université de Moncton

1. Risques et responsabilités pendant votre séjour à l'étranger

L'accroissement du nombre d'étudiants qui partent à l'international va de pair avec l'augmentation des risques liés aux accidents et aux décès tragiques. Il est donc important que vous soyez conscients du risque associé à ce programme et des procédures à suivre en cas d'événements de force majeure.

Si vous deviez retourner au Canada précipitamment, contacter votre compagnie aérienne. Vous recevrez une compensation si vous êtes entré pour une raison indépendante de votre volonté. Conservez tous vos reçus.

Contactez votre institution d'accueil et la mission canadienne la plus proche (consulat ou ambassade) immédiatement pour toute situation d'urgence de nature politique, naturelle ou sociale.

2. Soins médicaux

Assurez-vous de bien comprendre les termes de votre contrat d'assurance. Pour les personnes qui suivent un traitement, entrez en contact avec un hôpital et un médecin qui vous suivra durant la durée de votre séjour.

3. Victime de Crime, de Vol ou de Détention

Si vous êtes détenu, contactez la mission canadienne la plus proche. Ils vous fourniront des conseils sur la marche à suivre.

Si vous êtes victime d'un vol, déclarez-le au poste de police locale. Assurez-vous d'avoir le numéro de rapport de police. Certaines compagnies d'assurance vous demanderont un procès verbal lorsque vous faites une réclamation.

4. Passeports Perdus ou Volés

Les passeports canadiens ont beaucoup de valeur. Il est conseillé aux Canadiens qui voyagent avec leur passeport de rapporter immédiatement toute perte ou vol à la mission canadienne la plus proche qui enquêtera sur les circonstances de la perte ou du vol.

Si votre passeport est abîmé, perdu ou volé en cours de voyage, signalez l'incident à l'ambassade ou au consulat du Canada le plus proche. Par mesure de sécurité, il est conseillé de faire trois photocopies de la page d'identification du passeport. Il est recommandé d'en confier une copie à un proche facile à contacter au Canada et d'emporter les deux autres copies avec soi pour le voyage. Une fois rendu à destination, il serait bon de garder l'original en lieu sûr et de se promener avec la photocopie de la page d'identification.

Il vous faudra suivre les étapes suivantes pour un nouveau passeport (remplir un formulaire, fournir des photos, payer des frais et fournir une preuve de votre citoyenneté canadienne).

Déclarer tout passeport retrouvé car vous n'avez pas le droit d'être en possession de deux passeports valides.

5. Autres Précautions

Pour tout contact avec des nouvelles personnes et quel que soit l'endroit, fiez-vous à votre intuition et à votre bon jugement!

Ne gardez jamais dans un même endroit votre passeport, vos billets de transport, vos pièces d'identité, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance. Vous risqueriez de vous retrouver sans argent et sans aucun papier d'identité. Servez-vous du coffre-fort de l'hôtel plutôt que de laisser des objets de valeur dans votre chambre.

- Inscrivez les numéros de votre passeport, vos billets de transport, vos pièces d'identité, vos cartes de crédit et vos attestations d'assurance sur une feuille que vous conserverez à part.
- Confiez une copie de votre itinéraire à un proche au Canada afin que l'on puisse vous joindre en cas d'urgence.
- Lorsque vous êtes à l'étranger, communiquez régulièrement avec votre famille pour les informer du déroulement du voyage. Il est conseillé de prévenir vos proches et l'institution d'accueil pour tout voyage à l'intérieur du pays d'accueil.
- N'acceptez jamais de transporter un paquet (même une enveloppe) d'un pays à un autre de la part d'un étranger. Tout paquet/enveloppe pourrait être ouvert par les autorités frontalières et vous serez responsable de son contenu.
- Apportez une trousse médicale contenant les médicaments que vous prenez normalement (y compris vos contraceptifs). N'oubliez pas vos lunettes et vos prescriptions en cas de perte.
- Informez-vous au sujet des lois sur la consommation de drogues et d'alcool dans votre région d'accueil. Certains pays exécutent les personnes prises à consommer des drogues.

6. Ambassades et Consulats Canadiens

Le centre des opérations d'urgence du ministère des affaires étrangères et du commerce international est ouvert 24h/24, 7jours/7. N'hésitez pas à entrer en contact avec eux en cas d'urgence. Les citoyens Canadiens séjournant à l'étranger peuvent téléphoner à frais virés (si ce service est offert dans le pays où ils se trouvent) au 613- 996-8885.

Courriel: sos@dfait-maeci.gc.ca

Fax : (613) 943-1054

Les services consulaires:

La plupart des voyages se déroulent sans accroc et vous en reviendrez avec de merveilleux souvenirs. Il est toutefois possible qu'un problème imprévu surgisse lors de votre séjour à

l'étranger. Ceci peut arriver même si vous avez agi en voyageur averti et que vous vous êtes largement renseigné sur votre pays d'accueil. Dans ce cas les ambassades, les consulats et le centre canadien de la coopération à l'étranger sont à votre disposition pour vous aider et vous conseiller selon les circonstances de l'incident.

Les services consulaires sont offerts 24 heures sur 24, sept jours sur sept, par l'entremise d'un réseau qui compte 271 bureaux aux quatre coins du monde. Il est possible de les joindre par téléphone, par télécopieur et même par courriel. Voici quelques exemples de services disponibles :

- Joindre, à votre demande, votre famille ou vos amis;
 - Vous aider dans des situations critiques (catastrophes naturelles et soulèvements civils ou militaires);
 - Obtenir des renseignements sur les lois, les règlements et la culture du pays;
 - Vous aider en cas d'urgence médicale;
 - Délivrer un nouveau passeport;
 - En cas d'arrestation, veiller à ce que l'on vous traite avec équité en vertu des lois du pays. Selon votre désir, il est possible d'informer la famille et les amis de l'arrestation;
 - Avertir votre parent le plus proche lors d'un accident ou d'un décès et le tenir au courant de la situation;
 - Localiser des personnes disparues.
-
- **Voir le site du Ministère des Affaires étrangères et commerce international Canada pour la liste complète des ambassades et consulats canadiens dans votre pays hôte : <http://www.voyage.gc.ca/> (Cliquez sur « Bureaux du gouvernement du Canada à l'étranger»)**

L'ASSURANCE MALADIE : ÊTES-VOUS SUFFISAMMENT PROTÉGÉ?

Il est très important de vous assurer que vous avez souscrit une assurance maladie et de soins de santé qui vous offre une protection suffisante à l'étranger afin d'avoir la certitude que vous recevrez des soins de santé optimaux tout en évitant de vous buter à des problèmes financiers importants durant votre séjour à l'étranger.

Toutes les personnes participant à un programme parrainé par le Bureau des relations internationales et du recrutement étudiant (BRIRE) de l'École de technologie supérieure doivent souscrire une assurance maladie complémentaire qui couvre les voyages internationaux.

REMARQUES IMPORTANTES

Régimes canadiens d'assurance maladie complémentaires

Pour avoir droit à un régime d'assurance maladie complémentaire (privé) au Canada, vous devez bénéficier d'une assurance de base, c'est-à-dire être déjà couvert par un régime provincial d'assurance maladie. Il vous appartient de vous assurer que vous êtes bénéficiaire d'un régime provincial d'assurance maladie **ET** que vous avez souscrit une assurance maladie complémentaire (privée) qui couvre les voyages internationaux.

Régie de l'assurance maladie du Québec

Si vous quittez le Québec pour plus de six mois dans l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), vous devez aviser la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et fournir la preuve que vous êtes inscrit à temps plein à l'ÉTS pendant cette période.

Voici des informations que vous trouverez sur le site web de la RAMQ (www.ramq.gouv.qc.ca) Cliquez sur la rubrique « Les services couverts à l'extérieur du Québec » :

« L'assurance privée : pour éviter de fâcheuses conséquences

Souvenez-vous que, généralement, la Régie ne peut vous rembourser complètement. De plus, les coûts des services de santé à l'extérieur sont dans la plupart des cas plus élevés qu'au Québec.

Il est donc essentiel de se procurer une assurance voyage privée qui couvre, en totalité ou en partie, les frais que la Régie ne paie pas. Souscrire une assurance avant de partir peut éviter de fâcheuses conséquences financières.

On peut obtenir de l'information à propos des assurances privées auprès de [l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes \(ACCAP\)](http://www.clhia.ca/fr/index_fr.htm).

http://www.clhia.ca/fr/index_fr.htm

Si vous n'avez pas d'assurance privée au moment où vous recevez des soins à l'extérieur du Québec, la part non remboursée par la Régie sera à votre charge.

Les exemples présentés dans cette section illustrent la part des frais qui peut être à la charge de la personne assurée, dans une situation donnée. Notez qu'on ne peut énumérer le coût de chacun des services de santé au Québec. »

AUTRES CONSEILS IMPORTANTS:

- ❖ Réfléchissez au degré de risque que vous acceptez d'encourir à l'égard de votre santé. Il vous appartient de vous assurer que vous êtes bénéficiaire d'un régime provincial d'assurance maladie **ET** que vous avez souscrit une assurance maladie complémentaire qui couvre les voyages internationaux.

- ❖ Lorsque vous envisagez de souscrire une assurance maladie complémentaire ou une autre assurance maladie qui vous offre une protection internationale ou que vous faites le point sur la protection que vous possédez déjà, sachez que les éléments qui suivent sont essentiels à la qualité d'une protection:
 - une protection continue avant le départ et après le retour;
 - le contrat d'assurance est renouvelable à partir de l'étranger pour la durée maximale du séjour;
 - vous pouvez composer 24 heures par jour un numéro de téléphone pour obtenir, en français, de l'aide en cas d'urgence (avec services de traduction à l'intention des fournisseurs de soins de santé du pays d'accueil qui ne parlent pas français);
 - les coûts afférents à l'évacuation sanitaire sont couverts (ces coûts peuvent être supérieurs à 50 000\$);
 - l'hospitalisation en cas de maladie ou d'accident est couverte;
 - les visites chez le médecin et les médicaments sur ordonnance sont couverts;
 - la compagnie d'assurance paie directement les factures reçues à l'étranger de façon à vous éviter de les payer, puis d'avoir à attendre un remboursement;
 - des affections préexistantes sont susceptibles de limiter la protection contre les risques liés à des problèmes actuels de santé (assurez-vous que votre contrat couvre les risques associés à une maladie congénitale ou à une affection préexistante, notamment l'asthme et le diabète);
 - des frais de franchise, soit fixés en dollars (exemple: 100\$ par réclamation ou 200\$ pour la durée du contrat), soit à titre d'une assurance partielle dans le cadre de laquelle l'assuré prend à sa charge un certain pourcentage du coût global de la facture (les régimes qui offrent une protection totale sont assortis d'une prime plus chère, mais ils peuvent vous permettre d'économiser beaucoup d'argent en cas de maladie ou d'accident);
 - la dépouille mortelle est rapatriée (dans la plupart des cas, les coûts peuvent être supérieurs à la protection que vous offre le régime);
 - le régime vous donne droit au plafond maximal au titre des indemnités payables pour la vie à l'égard des frais médicaux découlant d'un accident ou d'une maladie et d'une hospitalisation, car le traitement de certains types de blessures corporelles peut dépasser 250 000\$ et s'élever à plus de 1 000 000\$;
 - les soins dentaires d'urgence sont couverts;
 - le transport par ambulance et le transport d'urgence sont couverts;
 - des exclusions qui limitent considérablement la protection durant le voyage ou le séjour que vous souhaitez faire à l'étranger (assurez-vous que le contrat s'applique dans tous les pays et dans toutes les régions où vous voyagerez).

- ❖ **Après avoir considéré tous ces points, choisissez le ou les régimes qui répondent le mieux à vos besoins.**

(Les informations sur cette page ont été adaptées pour l'École de technologie supérieure à partir du formulaire de l'Université de Moncton (original créé par l'Université Queen's).

QUESTIONS A CONSIDERER QUAND VIENT LE TEMPS DE CHOISIR UN REGIME D'ASSURANCE POUR VOUS PROTEGER DURANT VOTRE SEJOUR A L'ETRANGER

Généralités

1. Quel est le nom du régime? Comment s'appelle l'assureur?
2. À combien s'élève la prime et quelle est la durée de la protection?
3. Existe-t-il une brochure facile à comprendre qui explique en détail le régime ainsi que les modalités de souscription et de mise en application?
4. Comment adhère-t-on au régime? Faut-il subir un examen médical, par exemple?
5. Quand la protection prend-elle effet et prend-elle fin? Par exemple, prend-elle effet le jour du départ du Canada, ou le jour de l'arrivée à l'étranger?
6. Le contrat est-il renouvelable? Si tel est le cas, comment fait-on et quelle est la durée de la protection additionnelle?
7. Le contrat est-il renouvelable à partir de l'étranger?
8. Le régime permet-il que d'autres membres de votre famille ou des personnes à votre charge y adhèrent?
9. Que prévoit le régime si vous êtes couvert par le régime d'assurance de votre père, de votre mère, de votre conjoint ou de votre conjointe? Prévoit-il que l'autre régime s'appliquera en premier?
10. En adhérant au régime d'assurance maladie, votre signature donne-t-elle à l'assureur accès à vos dossiers médicaux actuels et futurs?

Mise en application du régime

11. Si vous avez besoin de votre assurance, que devez-vous produire comme preuve d'assurance mondiale?
12. Y a-t-il un numéro sans frais que vous pouvez composer 24 heures par jour et qui offre un service d'aide en français (ou en anglais)?
13. Ce numéro est-il indiqué sur la carte d'assurance maladie du régime?
14. Si vous recevez des soins médicaux à l'étranger, quand et comment conviendrait-il que vous en informiez l'assureur?
15. Comment présente-t-on une réclamation? Combien de temps faut-il attendre avant d'être remboursé?
16. Faut-il que les soins aient été reçus dans un établissement sanitaire approuvé par le régime?
17. Le régime vous oblige-t-il à payer vous-même les soins reçus, puis à présenter vos reçus pour obtenir votre remboursement?
18. Quelles sont les pièces justificatives nécessaires concernant vos dépenses? La facture doit-elle être établie en français et le montant facturé doit-il être indiqué en dollars canadiens, par exemple? La facture doit-elle indiquer clairement le diagnostic qui a été établi et les traitements que vous avez reçus?
19. Que prévoit le régime si vous devez payer vous-même les soins reçus et que vous n'avez pas d'argent?

(Les informations sur cette page ont été adaptées pour l'École de technologie supérieure à partir du formulaire de l'Université de Moncton (original créé par l'Université Queen's).

Protection et limites

20. Y a-t-il une limite d'âge pour être titulaire du contrat d'assurance?
 21. Quelles en sont les exclusions (p. ex. les affections préexistantes, les blessures auto-infligées, les accidents liés à l'alcool ou aux stupéfiants)?
22. Si les affections préexistantes sont exclues, comment sont-elles définies? En fonction de symptômes manifestés tant de mois ou d'années avant le départ, par exemple?
23. Quelles sont les autres limites stipulées dans le contrat d'assurance?
24. À combien s'élève le plafond de la protection offerte?
25. Le régime couvre-t-il la totalité des coûts liés aux soins de santé? Il pourrait, par exemple, ne couvrir que 80% des médicaments sur ordonnance.
26. Y a-t-il des franchises? Si oui, quelles sont-elles? Le régime pourrait, par exemple, prévoir que la personne assurée qui reçoit des soins d'urgence doit payer les 200 premiers dollars, après quoi l'assureur paie la totalité du solde.
27. Le régime couvre-t-il les frais d'hospitalisation à la suite d'une maladie ou d'un accident survenu pendant le séjour à l'étranger?
28. Couvre-t-il les dépenses engagées dans une salle d'urgence?
29. Quelle protection offre-t-il en ce qui a trait à l'évacuation sanitaire? Couvre-t-il, par exemple, le transport aérien à un hôpital bien équipé situé dans un autre pays? S'il est probable que vous seriez transporté aux É.-U. (notamment si vous prévoyez étudier au Mexique), couvre-t-il les dépenses exposées aux É.-U.?
30. En cas de décès, dans quelle mesure couvre-t-il le rapatriement de votre dépouille?
31. Couvre-t-il les visites non urgentes chez le médecin et les opérations chirurgicales non urgentes?
32. Les soins dentaires d'urgence sont-ils couverts?
33. Les soins dentaires non urgents sont-ils couverts?
34. Le transport par ambulance ou le transport d'urgence à un hôpital sont-ils couverts?
35. Le régime s'applique-t-il dans le ou les pays où vous étudierez ou que vous prévoyez visiter? S'applique-t-il, par exemple, dans les pays où le risque est élevé en raison notamment de maladies, de guerres ou de catastrophes naturelles?
36. Les accidents du sport sont-ils couverts?
37. La physiothérapie, les massages, l'acupuncture ou d'autres services de réadaptation sont-ils couverts?
38. Les accidents qui découlent de la conduite d'une automobile ou d'une moto sont-ils couverts?
39. Quelles activités à risque élevé, comme la plongée en scaphandre autonome, le ski ou le motocyclisme, sont EXCLUES de la protection?
40. Les problèmes émotionnels et psychologiques sont-ils couverts?
41. Outre la protection qu'il vous offre sur le plan médical, le contrat vous protège-t-il contre la perte de valises, le vol de biens ou les annulations de voyage?

(Les informations sur cette page ont été adaptées pour l'École de technologie supérieure à partir du formulaire de l'Université de Moncton (original créé par l'Université Queen's).

Section 2

Intégration et Communication interculturelle



Profil d'une personne efficace sur le plan interculturel

En 1995, une étude a été effectuée par le Centre d'apprentissage culturel – Institut canadien du service extérieur et a été publiée par le Ministère des affaires étrangères et du commerce international.

Suite à plusieurs séances de réflexion avec des personnes expérimentées et après des consultations auprès de dizaines d'experts, cette étude a fait ressortir le profil d'une personne efficace sur le plan interculturel.

Il en ressort qu'une personne qui arrive à être heureuse et à travailler avec succès au contact d'une autre culture possède deux grandes qualités :

- **elle a la capacité de communiquer avec les gens d'une façon qui invite au respect et à la confiance;**
- **elle a la capacité de s'adapter, sur un plan personnel, pour ne pas être dérangée et être même à l'aise au contact de la culture du pays d'accueil.**

Voici les principales composantes de ce profil :

- 1) **Parvenir à bien d'adapter** sur les plans **personnel, professionnel et familial** aux conditions et aux défis que représente le fait de vivre et de travailler dans une autre culture.
 - . **bien composer avec le stress du choc culturel** – elles **apprécient l'expérience enrichissante** que cela leur apporte et, sans renoncer à leurs idéaux, **se comportent quelque peu différemment au contact de la culture du pays afin de s'ouvrir davantage à l'autre culture**
 - . **bien organisées** sur le plan **logistique** (logement, argent, sécurité personnelle –argent au cours d'un voyage-)..
 - . calmes, patientes, **maîtrise des émotions** si confrontées à des problèmes
 - . **évitent tout jugement négatif** sur les autres, les structures, l'organisation
 - . ont le **sens de l'humour** face à certaines frustrations sans tomber dans le sarcasme
 - . voient le **bon côté des choses** quand elles sont confrontées à d'inévitables frustrations, plutôt que de tomber dans le négativisme et la critique dirigés contre les autres et contre elles-mêmes
 - . **peuvent se retrouver seules** sans se trouver isolées et déprimées

- . savent aborder le stress d'une façon positive, en **parlant aux autres** et en faisant un effort pour participer à la culture locale, en **créant des liens d'amitié** avec les résidents locaux et en ne se laissant pas détruire en abandonnant tout.
- . modèrent leurs émotions (par exemple en ne se sentant pas gênées par un contact plus proche ou plus distant qu'au pays d'origine pour ne pas donner l'impression d'être plus proche ou au **contraire trop familières**)
- . **savent s'occuper** de leur propre bien-être (prendre des moments de **loisirs, exercices...**)
- . ont une certaine **indépendance** en ne se tournant pas continuellement sur les autres pour régler leurs problèmes mais plutôt en **comptant sur leurs propres moyens**
- . vont chercher **l'appui d'amis**
- . demeurent **en contact avec les parents et amis**

2) Attitude de modestie et de respect :

Les personnes **respectent** les façons de faire de la **culture locale**

- . **démontrent une ouverture aux idées et aux comportements d'autrui**
- . montrent par des **mots** et des **actions** qu'elles **apprécient le milieu** dans lequel elles vivent
- . **reconnaissent** les compétences des autres
- . **évitent des remarques déplaisantes**
- . ne donnent **pas l'impression d'être imbues** d'elles-mêmes
- . **acceptent les critiques** des autres et savent se moquer d'elles-mêmes quand elles se trompent
- . se montrent **discrètes**, en évitant d'être trop franches, préférant l'accommodement à l'affrontement ; le **tact** et le sens de la **diplomatie** sont des vertus à **pratiquer dès le commencement** afin d'être plus franches par la suite

3) Compréhension du concept de culture :

Les personnes comprennent l'influence de leur propre conditionnement culturel et la façon dont certaines **valeurs de leur propre culture** peuvent occasionner **des problèmes dans la culture du pays d'accueil**.

Ex. : **vous** (français) **tu** (québécois).

- . savent que les **valeurs**, les comportements acceptés et les apparences **varient** d'une culture à l'autre et que **toutes ces cultures sont valables..**
- . **peuvent donner des exemples de l'influence de la culture** (systèmes d'autorité, stratification sociale, notion de temps, **attitudes dans les cours**) et montrer en quoi il peut être parfois nécessaire de tempérer leurs propres valeurs personnelles..

4) Connaissance de la culture et du pays hôte :

Les personnes **essaient de connaître l'histoire, la géographie, les coutumes...**

- . peuvent cerner ce qu'elles doivent savoir sur le pays d'accueil afin d'être **davantage satisfaites sur le plan personnel**
- . lisent beaucoup
- . **mangent** la nourriture **locale**
- . **prennent part** aux pratiques et aux traditions locales
- . **posent des questions**

5) Entregent :

Les personnes savent **socialiser de façon harmonieuse.**

- . **participent à des événements** culturels et communautaires (sports, festivals...)
- . **évitent** de se retrouver entre **québécois uniquement**
- . sont reconnues comme des personnes qui s'intègrent bien dans le milieu
- . sont considérées comme étant **chaleureuses et amicales**
- . **comprennent** les **protocoles** et les **codes** du pays hôte qui peuvent être différents ou similaires
- . **demandent** aux personnes qui les entourent **quels faux pas éviter...** (ex.: langage considéré vulgaire là-bas et non dans notre pays ... « hostie! »... « c'est écoeurant! »)
- . gagnent le **respect** des autres par la façon dont elles se **comportent et traitent les gens**

6) Connaissance de soi :

Les personnes connaissent leur culture, leur mode de pensée, leurs sentiments et la façon dont elles **réagissent aux gens et aux événements.** Elles connaissent leurs **points forts et leurs points faibles.**

Elles sont en mesure de contrôler leurs réactions face à l'ambiguïté.

En se connaissant bien et en s'acceptant... elles **comprennent et acceptent plus facilement les gens d'une autre culture.**

- . connaissent la façon dont leurs **propres filtres** de communications (**perceptions, préjugés, stéréotypes...** ex. : « maudits français... ») **affectent** leurs relations et leurs **communications**
- . font **momentanément fi de leurs valeurs culturelles** sans pour autant avoir l'impression de compromettre leur sens fondamental de « soi »
- . **équilibrent** leur **besoin de sécurité et de confort** tout en s'ouvrant à la **possibilité de faire les choses différemment**, dans une nouvelle culture
- . établissent les principales activités dont elles ont besoin pour **se détendre et jouir de la vie..**
- . ont appris à **maîtriser leurs réactions émotives** à certains comportements gênants (inconfort dû au fait de ne pas avoir la même proximité que dans sa propre culture)
- . s'efforce de **gérer leur seuil de tolérance face à l'ambiguïté**, c.e. leur propre tendance à l'émotion quand elles sont confrontées à l'incertitude ou à l'inconfort (ex. : devenir irritables, cyniques, prendre de l'alcool, se replier sur soi-même...)
- . cultivent certaines stratégies pour faire face à l'ambiguïté (ex. : **en parler, prendre le temps de réfléchir avant d'agir...**)
- . cherchent de l'aide auprès de bons conseillers

7) Communications interculturelles :

Les personnes sont en mesure de **faire part de leurs pensées, opinions, attentes** de façon non ambiguë tenant tout de même compte des différences culturelles.

- . **emploient une batterie de moyens de communication** (signaux non verbaux, signaux divers et attitudes gestuelles –poignées de main, expression faciale, contact du regard-)
- . font preuve de **tact et de diplomatie** dans leur façon de s'exprimer, dans leurs **manières et dans les actes** pour ne **pas offenser les sensibilités**
- . possèdent des stratégies qui permettent de résoudre les problèmes de communication en se rendant compte que la **forme est tout aussi importante que le contenu du discours** et en cherchant à améliorer la clarté des communications
- . emploient des **formules de salutations locales**
- . **utilisent à bon escient les métaphores** locales
- . essaient d'adopter, par pure empathie, le point de vue local pour en apprécier la logique, même si elles ne sont pas forcément en accord avec ces vues

8) Compétences organisationnelles :

Les personnes trouvent un **équilibre** fonctionnel entre la nécessité d'adapter leur **comportement aux normes locales** et la nécessité de **conserver leur propre identité** culturelle et leurs propres valeurs.

Elles sont ingénieuses et parviennent à « **fonctionner** » avec **des niveaux de ressources et d'appui différents de ceux auxquels elles sont habituées**.

Elles démontrent beaucoup de tolérance en acceptant la coexistence des différences et savent **éviter de juger la culture du pays** d'accueil selon les valeurs de leur propre culture. Il faut noter que cette tolérance relève du **comportement** et ne doit **pas être seulement une « compréhension intellectuelle »**.

9) Engagement personnel :

Les personnes possèdent une **compréhension claire et réaliste de leurs propres motivations et attentes** vis-à-vis de leur séjour d'études et de leur vie personnelle à l'étranger.

Elles sont conscientes que la **motivation est la clef de l'efficacité** à l'étranger **de même qu'une attitude confiante et positive**.

Ces personnes se décrivent donc comme étant très positives, passionnées, fortes et déterminées à réussir. Malgré les frustrations, **la confiance qu'elles ont en elles leur permet de garder une attitude positive**.



Mises en situation

Mise en situation No.1

Contexte social

Vous êtes arrivé depuis une semaine dans votre établissement d'accueil. Vous recevez une invitation de la Direction départementale pour vous rendre à un 5 à 7 destiné aux étudiants de votre département. Vous vous rendez à l'heure, prenez un verre et constatez qu'autour de vous se sont formés plein de petits groupes d'étudiants qui se connaissent et rigolent... Personne ne semble prêter attention à votre présence...

Que faites-vous???

Mise en situation No.2

Contexte académique

Vous êtes en classe assistant à votre 2^e cours de « micro processeurs avancés » que vous voulez réussir à tout prix pour obtenir les crédits en conséquence. Les étudiants sont bruyants autour de vous, vous êtes assis à la dernière rangée comme d'habitude ; le professeur parle à son tableau, dos à vous, et les formules qu'il débite à toute allure vous semblent encore plus incompréhensibles qu'au premier cours. Comble de malheur... les autres étudiants semblent comprendre ce qui est enseigné...

Que faites-vous ???

Que ce soit pour nous demander de l'aide ou simplement pour nous dire bonjour, l'équipe du BRIRE sera toujours heureux de recevoir de vos nouvelles !

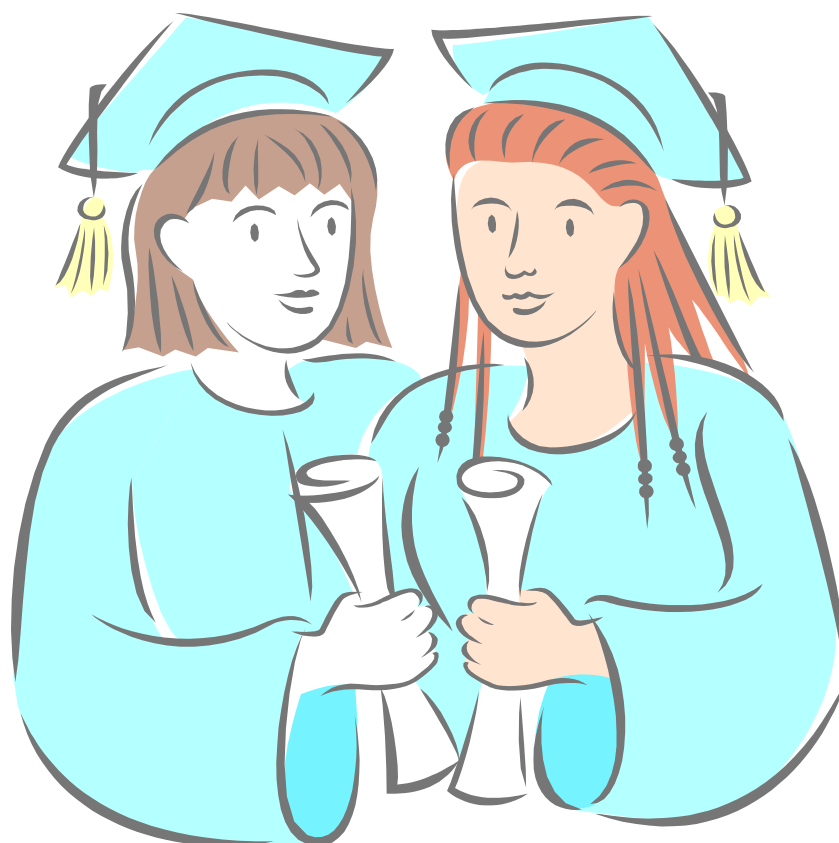
Marjolaine Adam (marjolaine.adam@etsmtl.ca)

Nicole Lapierre (nicole.lapierre@etsmtl.ca)

Jacinthe Lavoie (jacinthe.lavoie@etsmtl.ca)

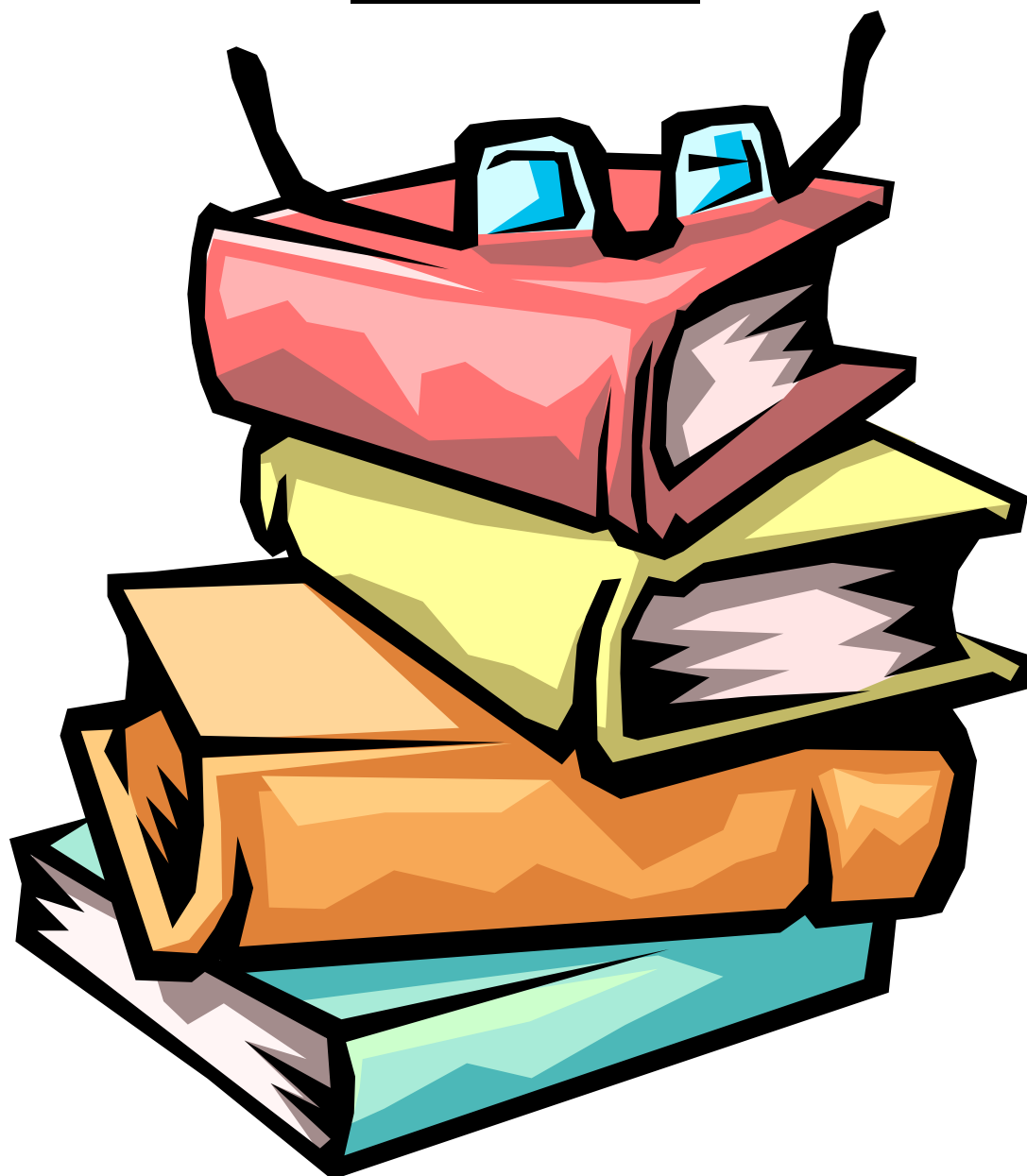
Bureau des relations internationales et du recrutement étudiant

Bonne continuation de projet !



Section 3

Documentation de voyage Adresses utiles



Adresses WEB



Générales

Bureau canadien de l'éducation internationale <http://www.cbie.ca/>
Ministère des affaires étrangères et du commerce international <http://www.dfait-maeci.gc.ca/>
Ministère de l'éducation du Québec <http://www.meq.gouv.qc.ca/plansite.htm>
Ministère des relations internationales <http://www.mri.gouv.qc.ca/francais/index.asp>
Ministère des relations avec les citoyens et immigration <http://www.mrci.gouv.qc.ca/>
Régie de l'assurance maladie du Québec <http://www.ramq.gouv.qc.ca/crc/>

Colombie Britannique

Gouvernement de la Colombie Britannique <http://www.gov.bc.ca/>
Tourisme Colombie-Britannique <http://www.tourisme-cb.com/>
SFU <http://www.sfu.ca>
UBC <http://www.ubc.ca>

Nouvelle-Écosse

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse <http://www.gov.ns.ca/>
Tourisme Nouvelle-Écosse <http://www.novascotia.com/>
Dalhousie University <http://www.dal.ca/>

États-Unis :

Bureau of Citizenship and Immigration Services (formerly Immigration & Naturalization Service)
<http://www.immigration.gov/graphics/index.htm>
Consular Affairs <http://travel.state.gov/>
Information USA <http://usinfo.state.gov/usa/infousa/>
Visa Services http://travel.state.gov/visa/visa_1750.html

Royaume-Unis :

British Council <http://www.britishcouncil.org/>

France :

Ministères des affaires étrangères de France <http://www.diplomatie.gouv.fr/index.html>
Consulat de France <http://www.consulfrance-quebec.org/>
Tour de la France <http://www.diplomatie.fr/culture/france/ressources/letour/fr/index.html>
Centre de coopération universitaire franco-québécoise <http://www.sigu7.jussieu.fr/quebec/>
Offices franco-québécois pour la jeunesse <http://www.oqaj.gouv.qc.ca/>



ANNEXES

Exemple de procuration générale*

Je, soussigné(e), _____(votre nom), demeurant actuellement au _____(votre adresse permanente), désigne par les présentes, comme mon mandataire, monsieur, madame _____(nom du mandataire), demeurant actuellement au _____(adresse du mandataire).

Je confie à mon mandataire le pouvoir d'administrer mes biens, meubles et immeubles selon les règles de la simple administration conformément au « *Code civil du Québec* ».

J'ai signé les présentes à (Montréal), le _____ (date).

_____ (Votre signature)

_____ (Signature de votre mandataire)

*Cette procuration est tirée du guide pré-départ de l'Université de Moncton

Procédures administratives du contrat d'études

1. Un contrat d'études est un document attestant l'équivalence des cours suivis à l'étranger dans le cadre du programme d'échange. Une fois signé par l'établissement d'accueil et le responsable académique du département, ce document constitue une pièce officielle au dossier de l'étudiant et, de ce fait, le responsable académique doit le faire parvenir au registraire. Cette pièce constituera une preuve d'inscription à l'établissement d'accueil et validera les crédits obtenus à l'étranger à la réception du relevé de notes.
2. Tout étudiant de l'ÉTS admis en programme d'échange doit obligatoirement se prémunir d'au minimum un contrat d'études vierge avant son départ. Le nombre de contrats d'études apportés par l'étudiant varie en fonction du nombre de trimestres passés à l'étranger. (www.etsmtl.ca/bri/echange-ets/contrat_etudes.pdf)
3. Une fois à l'étranger, l'étudiant doit obligatoirement faire signer la partie gauche de son contrat d'études (confirmation d'inscription) par une personne officialisant l'inscription à l'établissement d'accueil. Cette signature confirme que l'étudiant est bien inscrit à temps complet dans le cadre du programme d'échange pour un trimestre déterminé.
4. Lorsque la « confirmation d'inscription » est complétée et signée, l'étudiant doit compléter la partie droite du contrat correspondant aux cours mis en équivalence à l'ÉTS. Ainsi, pour les cours inscrits à l'établissement d'accueil, l'étudiant doit trouver les cours équivalents à l'ÉTS. À titre d'exemple, il faut calculer entre 24 et 30 crédits ECTS (crédits standardisés européens) pour 12 crédits ÉTS minimum.
5. L'étudiant doit ensuite transmettre ce contrat d'études complété à son coordonnateur départemental de l'ÉTS (par courriel ou par télécopieur). Le coordonnateur départemental doit signer l'équivalence de cours de l'étudiant et le remettre directement au Bureau du registraire.
6. Le BRIRE recevra une copie du contrat d'études du Bureau du registraire et verra à émission du 2^e versement de bourse, si l'étudiant est boursier.

École de technologie supérieure
Bureau des relations internationales et du recrutement étudiant

Séjour d'études hors Québec 2010 – 2011
Contrat d'études de : _____
 (nom de l'étudiant)

<p align="center">_____ (Nom de l'établissement d'accueil)</p> <p>Confirmation d'inscription</p> <p>Début de session : ____ / ____ / ____ Jour Mois An</p> <p>Fin de session : ____ / ____ / ____</p>			<p align="center"><u>ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE</u></p> <p>Acceptation des équivalences de cours spécifiques au programme d'études (temps plein 12 crédits minimum)</p>		
Sigle	Titre du cours	<i>ECTS ou crédits</i>	Sigle	Titre du cours	<i>crédits</i>
TOTAL			TOTAL		
<p>Confirmation officielle d'inscription à l'établissement d'accueil</p> <p align="center">_____ Nom</p> <p align="center">_____ Signature</p> <p align="center">Date :</p>			<p>Confirmation de l'acceptation des équivalences par le responsable académique de l'ÉTS</p> <p align="center">_____ Nom</p> <p align="center">_____ Signature</p> <p align="center">Date :</p>		

Disponible sur le site Web : www.etsmtl.ca/bri/echange-ets/contrat_etudes.pdf

École de technologie supérieure

T:\Agent 1 info\2009-2010\9COMMUNICATION\954web édition\BRIRE\Guide de préparation Pré-départ 2010-2011.doc 30

Séjour d'études hors Québec 2010– 2011
Contrat d'études de : _____
 (nom de l'étudiant)

_____ (Nom de l'établissement d'accueil)			<u>ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE</u>		
Confirmation d'inscription Début de session : _____ / _____ / _____ Jour Mois An Fin de session : _____ / _____ / _____			Acceptation des équivalences de cours spécifiques au programme d'études (temps plein 12 crédits minimum)		
Sigle	Titre du cours	<i>ECTS ou crédits</i>	Sigle	Titre du cours	<i>crédits</i>
TOTAL			TOTAL		
Confirmation officielle d'inscription à l'établissement d'accueil _____ Nom _____ Signature Date : _____			Confirmation de l'acceptation des équivalences par le responsable académique de l'ÉTS _____ Nom _____ Signature Date : _____		

Disponible sur le site Web : www.etsmtl.ca/bri/echange-ets/contrat_etudes.pdf

